

Formation Prévention des risques professionnels (A destination des assistants prévention pour collectivité territoriale)

initial

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

article 4 de l'arrêté du 29 janvier 2015, relatif à la formation obligatoire des assistants et des conseillers de prévention et des agents chargés des fonctions d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité.

OBJECTIFS

- Savoir définir le contexte réglementaire et les enjeux de la santé et la sécurité au travail dans la Fonction Publique Territoriale,
 - Savoir identifier les différents acteurs de la prévention dans la Fonction Publique Territoriale ainsi que leurs rôles,
 - Savoir déterminer le positionnement et la fonction d'Assistant de Prévention,
 - Savoir intégrer les notions fondamentales de la prévention des risques professionnels,
 - Comprendre et savoir appliquer la démarche d'évaluation des risques professionnels,
 - Savoir analyser l'accident de service ou la maladie professionnelle,
 - Savoir distinguer et utiliser les documents obligatoires,

PROGRAMME

LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

- Le Décret du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
- La Circulaire no NOR : INTB1209800C du 12 octobre 2012,
- Les dispositions du Code du Travail,

LA POLITIQUE EN SANTE ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- Le management santé-sécurité,
- La prévention des risques professionnels,
- L'accident de service/du travail/de trajet, les maladies professionnelles.

LES ACTEURS DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Les acteurs de la prévention des risques professionnels :
- Dans la collectivité,
- En dehors de la collectivité,
- Le rôle et les missions des acteurs de la prévention des risques professionnels,

L'ASSISTANT DE PRÉVENTION

- La lettre de cadrage,
- Le rôle et les missions de l'Assistant de Prévention,
- Les rapports de l'Assistant de Prévention avec les autres acteurs de la prévention des risques professionnels,
- Le Registre Santé et Sécurité au Travail,

LES DOCUMENTS RELATIFS A LA SST

- Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels,
- Le registre de sécurité,
- Les fiches d'exposition aux risques,
- Les plans de prévention,
- La consigne de sécurité incendie (...).

LA COMMUNICATION DE L'ASSISTANT DE PRÉVENTION

- Savoir communiquer sur la prévention des risques professionnels,
- Savoir s'exprimer lors d'une réunion

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Alternance d'exposés, études de situations concrètes au moyen de vidéoprojecteur/paperboard et exercices pratiques.

PUBLIC CONCERNE : Tout Assistant(e) de Prévention désigné(e) par son Autorité Territoriale

PRE-REQUIS : Néant

LIEU : INTRA ENTREPRISE

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 10 personnes

DUREE DE LA FORMATION : 5 JOURS (35 HEURES) (3j+2j)

ACCESSIBILITE: Handicap En cas de situation de handicap, l'Organisme ECOPREV étudiera la faisabilité de réalisation de la formation.

VALIDATION DES ACQUIS : • Les acquis théoriques sont évalués sous forme de QCM et la pratique lors du parcours d'évaluation. • Une attestation est remise à l'issue de la formation. • Il est préconisé un renouvellement de cette formation l'année suivante la prise de fonction de l'assistant

Modalités, délai d'accès :

